

MAIRIE
DE TREBEURDEN

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TROIS du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 27 janvier 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : MAILLAUD à LE GUEN, TOPART à LE PROVOST, VELLA à RAMEAU.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-008 **AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention afin de définir les engagements du Département et de la Commune dans la mise en œuvre de la gestion par le pâturage sur le site départemental du marais du Quellen.

Ce site constitue une des zones humides arrière-littorales majeures de la côte trégoroise présentant de forts enjeux de conservation pour les milieux naturels ainsi que les espèces inféodées à ces habitats. Cet espace est également intégré au site Natura 2000 Trégor-Goëlo et bénéficie d'un plan de gestion qui définit les objectifs et actions de préservation mis en œuvre pour assurer sa conservation à long terme.

Dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles, le Département des Côtes d'Armor, propriétaire du marais du Quellen sur la commune de Trébeurden a mis en place depuis 1988 une gestion éco pastorale des prairies et mégaphorbiaies afin de restaurer et maintenir le bon état de conservation des milieux ouverts et la biodiversité. A ce titre, un troupeau de chevaux camarguais, propriété du Département, pâture le site sur 10 ha au sein des enclos de pâturage.

Dans l'objectif d'optimiser la gestion courante du pâturage, le Département a sollicité la Commune de Trébeurden pour participer au suivi hebdomadaire des animaux ainsi que des enclos de pâturage

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental relative à la définition des engagements du Département et de la Commune dans la mise en œuvre de la gestion par le pâturage sur le site départemental du marais du Quellen.



Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON